

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteurs : Anne COUETIL, Bernard LAURANS et Jean-Luc PELTIER

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteurs : David CABEDOCE et Ronan LE GUEN

Commission « Economie et innovation »

Rapporteurs : David RIOU et Sergio CAPITAO DA SILVA

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Déploiement de l'hydrogène renouvelable : feuille de route bretonne 2030 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional fait du développement de l'hydrogène renouvelable un axe majeur de sa politique énergétique à l'horizon 2050 ; son déploiement répond à 4 objectifs de la Breizh Cop, et notamment celui de réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Cette feuille de route repose sur un socle d'objectifs généraux à atteindre dès 2030 (création de 8 boucles locales hydrogène renouvelable et bas carbone ; création de 3 écosystèmes portuaires maritimes ; développer une première flottille de 10 navires pilotes ; disposer d'un parc de 2 800 véhicules d'ici 2030 ; accompagner la recherche et le développement industriel avec l'objectif d'un démonstrateur de production d'hydrogène offshore).

Le plan d'actions de cette feuille de route se décline sur les trois axes suivants :

- Développer les premières boucles locales pour amorcer l'usage de l'hydrogène ;
- Positionner la filière bretonne de l'hydrogène dans ses domaines d'excellence et d'innovation ;
- Lancer un plan structurant d'investissements collectifs en Bretagne.

Enfin, la feuille de route insiste sur les engagements internes au Conseil régional qui portent notamment sur :

- **la conversion progressive, à partir de 2022 et jusqu'en 2040, de l'ensemble de sa flotte de navires** avec un objectif « zéro émission », avec à chaque fois que possible et pertinent des chaînes de propulsion utilisant l'hydrogène embarqué fourni à partir « d'hydrogène renouvelable ».
- **la conversion d'une partie de sa flotte de véhicules terrestres, en particulier les cars interurbains diesel et les trains roulant en dehors des lignes électrifiées**, en complémentarité de leur conversion au bioGNV et à l'électricité, lorsque les offres commerciales seront disponibles et les infrastructures opérationnelles.
- **assurer dans ses ports, gares et aéroports, l'approvisionnement en « hydrogène renouvelable » ou « bas carbone »** des navires et stations d'avitaillement pour véhicules, en mettant en place les mesures de soutien ou d'investissements nécessaires dans les infrastructures, ou en autorisant de tels services sur ses emprises foncières, lorsque cela s'avère utile et pertinent au niveau énergétique et économique.
- **le lancement, à partir de 2021, d'appels à projets régionaux de recherches et d'innovations dans le domaine de l'hydrogène**, dans le cadre de la future stratégie de spécialisation intelligente de la Bretagne et, **dès 2020, des appels à projets territoriaux publics-privés de boucles de productions et d'usages d'hydrogène renouvelable et bas carbone.**
- **la sollicitation de financements dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027.**

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

D'un point de vue général, le CESER salue la politique volontariste du Conseil régional pour développer l'hydrogène renouvelable en Bretagne, dans toutes ses composantes : production de l'hydrogène à partir des énergies renouvelables (EnR), distribution à travers les infrastructures, utilisation dans les mobilités des personnes et des marchandises ainsi que dans les systèmes portuaires et maritimes ; et enfin le développement économique, à travers l'innovation et l'impact sur l'industrie.

En matière de production d'hydrogène renouvelable, le CESER partage l'orientation du Conseil régional qui s'appuie sur le développement des EnR, tant d'origine électrique que d'origine biogaz, avec l'exploitation du potentiel de biomasse disponible en Bretagne.

Toutefois, le CESER s'interroge sur l'équilibre énergétique global de la région et aurait souhaité avoir une visibilité plus précise, notamment avec des indicateurs, sur les objectifs et les hypothèses d'évolution à court et moyen terme du mix énergétique breton, ainsi que sur les scénarios de couplage et de complémentarité entre les différentes EnR. En effet, la Bretagne produit peu d'électricité aujourd'hui et l'électricité produite par les EnR est totalement injectée sur les réseaux. Or les objectifs H₂ sont ambitieux et le parc renouvelable breton devra être en mesure de couvrir ce nouveau besoin. A défaut, l'hydrogène renouvelable sera importé, ce qui réduira son intérêt pour l'économie locale et éventuellement l'environnement s'il vient de loin. Il sera donc essentiel que les objectifs d'augmentation massive des EnR tels que prévus dans la feuille de route énergétique de la Breizh Cop soient atteints, sans quoi l'ambition de la Bretagne et matière d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 ne pourra être mise en œuvre. Le CESER attire donc l'attention sur la nécessité de faire émerger et d'accompagner massivement les projets d'énergies renouvelables sur le territoire breton, pour alimenter en amont les unités de production d'hydrogène renouvelable. Il souligne le potentiel important de l'agriculture bretonne en ce domaine tout en étant attentif à la préservation de sa vocation première qui est de nourrir l'humanité en assurant le maintien à long terme de la fertilité des sols.

Par ailleurs, le CESER souhaite que les effets sur la santé et la biodiversité de l'évolution du mix énergétique breton - incluant la production, la distribution et la consommation d'hydrogène renouvelable - soient évalués et anticipés. Il est donc important d'articuler le déploiement de cette filière Hydrogène avec la feuille de route « biodiversité et ressources », le Plan régional santé environnement (PRSE) ainsi que le Plan régional santé travail (PRST).

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt la prise en compte de l'hydrogène renouvelable comme possible technique de stockage intelligent, ce qui pourra, à terme, apporter de la flexibilité au réseau. Ces solutions pourront être expérimentées et déployées dans le cadre du projet SMILE.

Dans son rapport « Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer ! » (2009), le CESER jugeait essentiel de considérer deux volets complémentaires dans le déploiement des énergies marines renouvelables : elles sont indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et le sont également pour la diversification et l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables dans la région. Pour le CESER, ces deux volets complémentaires sont également valables pour le déploiement de l'hydrogène renouvelable.

2.1. A propos du développement de l'hydrogène renouvelable dans les transports

Pour ce qui est de l'utilisation de l'hydrogène, son développement dans les transports sera essentiel et le CESER soutient cette orientation, compte tenu des impacts en termes d'émissions des gaz à effet de serre (2^{ème} secteur avec 27 % des émissions à fin 2016). Le CESER prend acte du caractère ambitieux des objectifs de cette feuille de route, soit 2 800 véhicules routiers fonctionnant à l'hydrogène en 2030 et 450 000 à horizon 2050, notamment compte tenu de la situation de l'offre actuelle en matière de véhicules disponibles.

Le CESER se réjouit de l'engagement visant à faire évoluer la flotte du Conseil régional ; en s'engageant sur ce sujet, il mène une politique volontariste et exemplaire, qui pourra entraîner les autres acteurs à s'équiper de tels véhicules. Les contrats de délégation de service public pour organiser le réseau régional peuvent également être des outils pour accompagner les transporteurs dans cette transformation.

Le CESER sera également attentif à l'implantation de cette technologie dans les transports ferroviaires. En effet, cela permettrait d'envisager la connexion de nombreux territoires qui disposent d'infrastructures obsolètes et ainsi de répondre aux attentes fortes des populations en matière d'offre de transports collectifs, avec des solutions qui ne sont pas exclusivement tournées vers la route. Le déploiement d'une telle offre constitue un levier de redynamisation et d'attractivité territoriale, un enjeu qui, dans le contexte socio-économique actuel et à venir, n'est pas à négliger. Enfin, renforcer l'offre ferroviaire en s'appuyant sur cette technologie est incontestablement un atout pour minimiser l'impact de l'exploitation de ces lignes (certaines se situant dans des zones protégées à l'instar d'Auray-Quiberon) et accroître l'emport de voyageurs par la mise en service de rames plus capacitaires. Pour le CESER, le retour d'expérience des régions françaises déjà engagées (Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est) constituent un atout sur lequel l'exécutif régional pourrait s'appuyer en développant des coopérations. Le CESER souhaiterait savoir si des échanges de coopération avec les autres régions ont eu lieu et si un partage des domaines d'activité est envisageable (ferroviaire, stockage et stations, transport routier, transport et infrastructures maritime), afin de capitaliser sur les expérimentations menées.

Enfin, le fret ferroviaire pourrait à terme bénéficier de cette technologie, ce qui est d'autant plus opportun dans une région où la logistique est quasiment exclusivement organisée via le mode routier ; cela permettrait également de répondre aux problématiques de dessertes terminales non électrifiées.

Toutefois, compte-tenu de la crise majeure qui s'ouvre et des difficultés, notamment pour le transport public, le CESER s'interroge sur les arbitrages à venir. L'organisation d'un réseau de transport soulève en effet d'autres enjeux que ceux de la seule motorisation des véhicules ; le CESER espère ainsi que la feuille de route « mobilités » annoncée dans le cadre de la Breizh Cop apportera des réponses sur ce point.

Le CESER souligne avec intérêt la volonté du Conseil régional de s'appuyer sur son domaine maritime et les infrastructures portuaires qui présentent des atouts et des opportunités pour développer l'hydrogène renouvelable. Le déploiement de nombreux projets est possible, au niveau des usages et des infrastructures. Néanmoins, le CESER est sensible aux évolutions possibles en matière de transport maritime, qui peuvent amener à une réduction du trafic et au choix de navires nouveaux, et en particulier véliques ; l'hydrogène impose des formats et des surcharges d'équipement qui sont des freins à un changement de technologie totale. Dans ce cadre, le CESER suivra avec attention l'objectif de transformation de 10 navires régionaux à horizon 2030.

2.2. A propos du développement d'une filière autour de l'hydrogène renouvelable

Dans sa feuille de route, le Conseil régional met en exergue l'impact économique du développement de la filière hydrogène renouvelable en Bretagne et le CESER soutient sa volonté d'accompagner les projets des entreprises, notamment par un accès facilité aux dispositions financières et par le soutien aux pilotes industriels. Il sera attentif aux conditions d'attribution des aides, qui doivent bien aller à des projets locaux, portés par des acteurs respectueux des critères du développement durable.

Compte tenu du niveau de maturité de l'ensemble de la filière hydrogène renouvelable, innovation et recherche d'une part et formation d'autre part, sont des leviers majeurs à la réussite des objectifs de la feuille de route ; le CESER partage la volonté du Conseil régional de mobiliser l'ensemble des acteurs présents en Bretagne et de leur apporter l'expertise technique et financière. Il souligne avec intérêt le souhait du Conseil régional de partager ses travaux avec la Région Pays de la Loire, à travers des opportunités de partenariat qui pourront s'étendre à d'autres régions, notamment les régions de l'Atlantique.

Pour le CESER, la feuille de route doit intégrer une dimension industrielle, qui précise quels segments de la filière seront développés en Bretagne (production, transformation, distribution, etc.) et quels seront les rôles respectifs de la puissance publique et des entreprises. L'enjeu est double : donner une vision globale de la filière énergétique en Bretagne, mais aussi s'assurer que le développement des usages en Bretagne se traduise par des créations d'emplois sur le territoire.

Enfin, de nombreux projets existent ou sont en cours de réflexion dans les territoires, pilotés par des acteurs locaux ; 8 boucles locales doivent notamment être opérationnelles d'ici 2030. Le CESER salue la volonté du Conseil régional de soutenir les projets locaux que ce soit par des appels à innovation, par le soutien au développement d'infrastructures ou des premiers écosystèmes de production et d'usages de l'hydrogène. Ainsi la Région jouera pleinement son rôle de cheffe de file et pourra mobiliser les acteurs publics et privés dans son ambition de faire de la Bretagne un territoire d'excellence dans la mise en place de solutions bas carbone et faiblement émettrices de gaz à effet de serre.

2.3. A propos de la gouvernance et de la mise en œuvre de la feuille de route

L'élaboration de cette feuille de route est le fruit de nombreux échanges avec les acteurs territoriaux, industriels et scientifiques directement concernés par l'hydrogène. L'effort de co-construction est donc à souligner.

Toutefois, la feuille de route présentée n'a pas encore été discutée en Conférence bretonne de la transition énergétique. Le CESER appelle de ses vœux la poursuite de la dynamique collective engagée en Bretagne et souligne que celle-ci doit désormais être partagée beaucoup plus largement pour être appropriée. Le CESER regrette que les résultats de l'étude conduite par le Conseil régional avec le soutien de Bretagne Développement Innovation (BDI) n'aient pas été davantage partagés avec la société civile.

En effet, pour le CESER, cette feuille de route doit désormais faire l'objet d'une appropriation collective. Comme ce fût le cas pour le déploiement des EMR en Bretagne, rien n'est plus complexe que l'appropriation collective quand celles et ceux qui, concernés par les réels enjeux, les citoyens, restent dans une relative méconnaissance des enjeux et des projets en cours de développement. Le CESER souligne donc l'importance de développer l'information et la concertation autour des projets. Plusieurs leviers peuvent être mobilisés en faveur de cette indispensable appropriation collective : organisation de concertations citoyennes sur l'implantation des stations de rechargement, mais aussi travail avec les centres de recherches, estimation des retombées économiques en nombre d'emplois pour la région, plans de formations spécifiques... Le rôle des collectivités locales est également essentiel, avec l'émergence de projets développés au plus près des territoires, par les acteurs locaux. La dynamique lancée avec cette feuille de route constitue donc une toute première étape, qui doit désormais être précisée et concrétisée ; le CESER est particulièrement intéressé pour suivre sa mise en œuvre et son déploiement.

Enfin, tenir des objectifs ambitieux à l'instar de ceux qui figurent dans cette feuille de route implique de forts moyens, humains et financiers. Le CESER souhaite que le Conseil régional y apporte une réponse à la hauteur des enjeux.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les trajectoires de déploiement des EnR et EMR, indispensables à la production d'hydrogène renouvelable ;
- Le développement du biogaz, 2^{ème} source de production d'hydrogène renouvelable ;
- La mise en service de véhicules routiers, ferroviaires et navires H₂ ;
- L'accompagnement, notamment financier, des projets locaux par le Conseil régional ;
- La feuille de route et son plan d'actions ;
- Les coopérations interrégionales dans le cadre du déploiement de cette filière.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Déploiement de l'hydrogène renouvelable : feuille de route bretonne 2030

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 101

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU(CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JÉGAT(FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRER (Personnalité qualifiée), Gaidig LE MOING (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

Adopté à l'unanimité



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et le Réseau Cohérence.

La Bretagne doit s'engager volontairement dans la production d'énergies renouvelables pour combler son déficit de production, pour sortir des énergies carbonées et éviter le nucléaire. L'hydrogène est une de ces sources d'énergie renouvelable que la Bretagne peut produire. Notre région, en s'y engageant résolument, peut devenir leader en la matière et créer des emplois locaux.

Mais nous voyons plusieurs dangers à éviter et une priorité à développer.

Il ne faudrait pas que la fabrication de l'hydrogène ne consomme de l'électricité d'origine nucléaire, ce qui serait donner un mauvais signal au besoin d'énergie renouvelable.

Nos associations ont déjà donné leur avis et exprimé leur méfiance vis-à-vis du développement de la méthanisation à grande échelle, qui, selon la feuille de route régionale, pourrait être une source de production d'hydrogène. La méthanisation agricole risque de développer des cultures énergétiques au détriment des cultures nourricières. En outre le méthane, fossile ou pas, contient du carbone qui ne pourra être libéré sans atteinte au climat. Ceci va aussi à l'encontre du principe du stockage du carbone dans le sol qui est un des moyens actuels de sa résorption.

La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau douce doit être évitée dans la perspective du changement climatique, car ces ressources en eau douce risquent d'être limitées aussi bien pour les consommations humaines et animales que pour le soutien des débits et de la biodiversité des cours d'eau et du milieu marin côtier.

Par contre, les volumes d'eau de mer sont énormes et une très petite partie pourrait servir à la production d'hydrogène par électrolyse. Dans cette optique la source électrique pour l'électrolyse doit être de l'énergie renouvelable produite sur place. Et il est possible d'imaginer que la surproduction d'énergie renouvelable par moment, par le soleil et le vent, permette l'électrolyse de l'eau de mer sur place. C'est le cas de l'énergie photovoltaïque produite dans les zones portuaires ainsi que de l'énergie éolienne produite en mer. La fabrication de l'hydrogène se ferait en période de surproduction, en couplage avec ces énergies renouvelables locales et permettant ainsi un stockage d'hydrogène liquéfié par compression. Nous pensons que c'est la seule voie vraiment vertueuse pour l'hydrogène renouvelable en Bretagne.

En outre, nous aurions apprécié avoir un point sur la stratégie industrielle adossée à cette feuille de route régionale ainsi que le type d'acteurs économiques susceptibles d'intervenir dans cette filière.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Alors que l'Allemagne vient de lancer un programme de développement de l'hydrogène mobilisant 4 milliards d'euros, après la France en 2018 mais avec une enveloppe de 100 millions d'euros, de nombreux conseils régionaux affichent tout à coup l'ambition de créer une filière hydrogène renouvelable sur leur territoire, comme solution aux besoins énergétiques tout en réduisant l'empreinte carbone des activités.

La Bretagne prend place dans ce mouvement avec la feuille de route présentée pour cette session, issue des objectifs de la Breizh Cop.

Notre premier étonnement est l'absence de ressources pour soutenir spécifiquement dans notre région le développement d'une telle filière et des usages de l'hydrogène renouvelable. La feuille de route prévoit de solliciter des financements européens sur le futur FEDER, dont le programme n'est pas encore connu. Mais aucun budget en propre n'est inscrit par la Région.

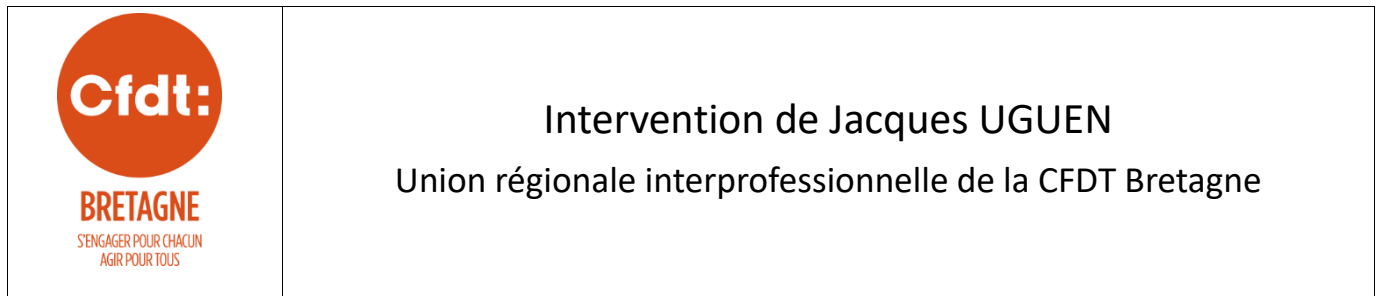
Nous nous étonnons également de l'approche adoptée par le Conseil régional, en segmentant usages et sources d'énergie. Les progrès technologiques et les évolutions récentes nous montrent que la substitution aux énergies fossiles ne s'opérera pas par simple remplacement du pétrole par une autre énergie. Les usages et les modèles économiques propres à chacun d'eux guideront rationnellement vers l'énergie la mieux adaptée. En faisant référence à la Breizh Cop, la feuille de route cite d'autres énergies renouvelables émergentes dans les activités du transport : l'électricité, le gaz naturel liquéfié (GNL), le gaz naturel pour véhicules (GNV). Les différents modes de transport (maritime, routier, ferroviaire, longue ou courte distance, ...) vont accomplir leur transition pour atteindre les objectifs environnementaux et économiques spécifiques à chacun d'eux, en ayant recours potentiellement à différentes énergies non fossiles. C'est pourquoi, il nous aurait semblé plus intéressant de débattre d'une feuille de route pour la transition des mobilités à l'horizon 2030, qui aurait dessiné une trajectoire globale de la mobilité intégrant les différentes technologies électrique/GNV/GNL/Hydrogène.

Paradoxalement, nous est présentée aujourd'hui une feuille de route pour la technologie la moins mature et dont le modèle économique reste à déterminer, alors que des technologies plus éprouvées se développent concrètement en ce moment.

En particulier, est initiée et déployée aujourd'hui en Bretagne une filière bioGNV exemplaire dans laquelle se sont investis des territoires, des entreprises de transport, les réseaux de transport du gaz, les syndicats départementaux d'énergie et la Région. Grâce au potentiel de biomasse issu notamment de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la Bretagne possède un potentiel important de fourniture d'une énergie faiblement émettrice de polluants et s'inscrivant dans une économie circulaire. Elle est déjà utilisée dans les transports de marchandises et de voyageurs.

Il serait dommageable qu'une communication politique forte sur le développement de l'hydrogène à long terme dissuade les acteurs privés et publics de poursuivre les investissements dans le déploiement aujourd'hui du bioGNV, facteur d'une transition énergétique et économique dans laquelle la Bretagne peut être leader.

Je vous remercie de votre attention.



Cette feuille de route bretonne pointe le caractère incontournable du stockage de l'électricité, pour atteindre nos objectifs en matière d'énergies renouvelables. La CFDT y voit également un potentiel de développement industriel et d'emplois.

L'impératif de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (tout particulièrement de CO₂), qui passe par l'objectif d'une division par 4 de nos émissions d'ici 2050 compte désormais au rang des préoccupations prioritaires d'une majorité de nos concitoyens. Dans le même temps, cette intégration des EnR doit tenir compte du caractère intermittent de la production de certaines d'entre elles. Plusieurs approches peuvent y contribuer : l'amélioration de l'efficacité énergétique, le renforcement des réseaux, la rationalisation des modes de consommation permis par l'essor des réseaux électriques intelligents, les smart grids ou encore l'hydrogène renouvelable.

La CFDT partage et votera l'avis du CESER. Comme indiqué dans la feuille de route du conseil régional, l'élaboration de cette feuille de route est le fruit de nombreux échanges avec les acteurs territoriaux, industriels et scientifiques. La CFDT regrette cependant que les résultats de l'étude réalisée par le Conseil régional n'aient pas été davantage partagés avec les organisations syndicales et leurs syndicats professionnels de la filière. Cette feuille de route en appelle une autre, à savoir la feuille de route industrielle et de son plan d'action détaillé qui devra cette fois-ci, nous l'espérons, être nécessairement partagé pour contribuer à l'acceptabilité sociale et à la création de cette filière sur notre territoire.



Intervention de Annie SAULNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

La Région nous présente, à la faveur de cette session, sa feuille de route à horizon 2030 de déploiement de l'hydrogène renouvelable.

Alors que la lutte contre le réchauffement climatique, qui implique une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre, constitue, avec la préservation de la biodiversité, la première urgence environnementale, l'hydrogène s'avère être une solution de tout premier plan qu'il convient absolument d'approfondir, de développer puis de généraliser.

Les énergies marines renouvelables et la biomasse constituent des sources d'énergie particulièrement pertinentes dans la mesure où la production d'hydrogène nécessite de disposer d'eau et d'une énergie peu carbonée.

Vous me permettrez cependant de citer aussi une source d'électricité abondante, très peu carbonée et peu chère, certes non produite en Bretagne, non citée dans le document, à savoir l'électricité d'origine nucléaire qui peut aussi permettre la production d'hydrogène. N'oublions pas que cette source d'électricité constitue un atout pour notre quête légitime de production d'hydrogène à très faible bilan carbone.

Certes, il est sans doute préférable de mettre en valeur les potentialités bretonnes en matière de production d'hydrogène. Nous pensons notamment à cette opportunité bretonne assez extraordinaire : celle de disposer des trois ressources essentielles pour produire de l'hydrogène en grande quantité avec :

- une ressource en eau infinie avec l'eau de mer,
- une ressource énergétique, en l'occurrence électrique, infinie avec le vent, et
- un savoir technologique, certes en devenir mais bien réel.

La Bretagne peut ainsi demain être en situation, grâce à ses champs éoliens offshore, de produire de grandes quantités d'hydrogène.

Cette ambition suppose corrélativement de développer les usages, les débouchés, ce que prévoit aussi le plan présenté par la Région avec la conversion progressive de sa flotte de navires, d'une partie de sa flotte de véhicules terrestres, notamment les cars interurbains et les trains, et de favoriser la création d'infrastructures d'approvisionnement tout en lançant des appels à projets régionaux de recherches et d'innovations dans le domaine de l'hydrogène.

Nombre d'entreprises bretonnes sont engagées dans cette voie, nombre d'entre elles se montrent volontaristes et nul doute qu'avec de tels atouts – la mer, le vent, l'expertise technologique - la Bretagne saura montrer la voie compte tenu de ses atouts considérables. Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Sur le déploiement de l'hydrogène renouvelable : feuille de route bretonne 2030.

La CGT partage l'avis du CESER sur le dossier régional « Déploiement de l'hydrogène renouvelable : feuille de route bretonne 2030 ».

En effet, cette feuille de route permet d'appréhender les enjeux liés à cette technologie d'avenir qui doit permettre à la Région de compenser sa précarité énergétique par une technologie elle-même adossée à la structuration de la filière des énergies renouvelables, et plus particulièrement les énergies marines renouvelables, ainsi que du biogaz.

Pour la CGT, la politique volontariste exprimée par le Conseil régional pour développer l'hydrogène renouvelable en Bretagne, dans toutes ses composantes, à savoir la production de l'hydrogène à partir des énergies renouvelables, la distribution à travers les infrastructures, l'utilisation de l'hydrogène dans les mobilités des personnes et le transport des marchandises ainsi que dans les systèmes portuaires et maritimes et enfin le développement économique à travers l'innovation et l'impact sur l'industrie, doit permettre d'asseoir des modèles économiques et sociaux particulièrement vertueux.

Il va sans dire que dès lors que les objectifs politiques sont décrits, que la feuille de route se décline et que le plan d'actions se met en œuvre les schémas industriels ancrés dans un maillage territorial sont à programmer dans une logique de filière industrielle d'excellence avec, à la clé, la création d'emplois durables tels que définis par le CESER au travers sa grille de lecture.

La CGT propose dès lors, qu'en lien avec la Breizh Cop et un SRDEII à revoir, de valoriser les territoires pour maintenir et encourager l'implantation d'entreprises en promouvant la qualité de vie et permettre aux plus jeunes de vivre et de travailler dans ces mêmes territoires.

Pour la CGT, ce « plan hydrogène » présenté à cette session du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 en pleine crise sanitaire, sociale et économique, permet de viser l'objectif d'accompagner l'innovation et les premiers déploiements industriels de l'hydrogène décarboné, pour être prêt à en faire un pilier de la transition énergétique Bretonne à moyen terme. Il fixe ainsi des objectifs de développement de l'hydrogène dans la transition énergétique. Cette feuille de route et ce plan d'actions doivent dès lors « verdir » les usages industriels et assurer des emplois de qualité.

Comme le CESER, la CGT fait de la conquête et de la reconquête industrielles un élément clé de sa politique revendicative en y intégrant un nouvel ordre économique, social et environnemental.

La CGT sera force de propositions pour apporter son expertise et ses propositions.

C'est vrai concernant les trajectoires de déploiement des énergies renouvelables et EMR, indispensables à la production d'hydrogène renouvelable, le développement du biogaz, la mise en service de véhicules routiers, ferroviaires et navires « hydrogène », le suivi de l'accompagnement, notamment financier, des projets

La transition énergétique dans toute sa dimension doit être un des leviers de premier rang pour l'économie bretonne et son modèle social et environnemental associé dans une logique de développement durable.